

**CONCOURS INTERNE , SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
- VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

JEUDI 21 JUIN 2001

EPREUVE N° 2

EPREUVE CONSTITUEE DE QUATRE QUESTIONS
**OPTION : COMPTABILITE, FINANCE D'ENTREPRISE ET
STATISTIQUE**

DUREE : 3 heures (13 H 30 à 16 H 30)

COEFFICIENT : 2

SUJET :

- 1) *Quelles sont les implications, lors des opérations de clôture de l'exercice, du principe de prudence en comptabilité ?*
- 2) *Comment construit - on le tableau des soldes intermédiaires de gestion : quels sont les différents soldes, leur signification et leur mode de calcul ?*
- 3) *Quelles sont les différentes méthodes de valorisation des stocks acceptées par le Plan Comptable Général ? Expliquez leurs principes.*
- 4) *Quelles sont les principales méthodes d'évaluation d'une société ? Vous préciserez pour chacune : les principes, le mode de calcul et les limites.*

**CONCOURS INTERNE , SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
- VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

JEUDI 21 JUIN 2001

EPREUVE N°2

***EPREUVE CONSTITUEE DE QUATRE QUESTIONS
OPTION :-DROIT PUBLIC***

DUREE : 3 heures (13 H 30 à 16 H 30)

COEFFICIENT : 2

SUJET :

- 1) Les autorités administratives indépendantes.*
- 2) Les modes de scrutin.*
- 3) La répartition des compétences entre l'Etat et la Polynésie française dans la loi organique n° 96 - 312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.*
- 4) Les critères du contrat administratif.*

**CONCOURS INTERNE, SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
- VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

JEUDI 21 JUIN 2001

EPREUVE N°2

EPREUVE CONSTITUEE DE QUATRE QUESTIONS
OPTION : FINANCES PUBLIQUES

DUREE : 3 heures (13 H 30à 16 H 30)

COEFFICIENT : 2

SUJET :

- 1) La cour des comptes.
- 2) La préparation et le vote du budget des communes depuis les lois de « décentralisation ».
- 3) Autorisations de programmes et crédits de paiement : les règles applicables au Territoire de la Polynésie française.
- 4) Les régies.

**CONCOURS INTERNE, SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
-VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

VENDREDI 22 JUIN 2001

EPREUVE N°3

REDACTION D'UNE NOTE A PARTIR D'UN DOSSIER

OPTION : DROIT PUBLIC

DUREE : 5 heures (8 H à 13 H)

COEFFICIENT : 5

SUJET

Vous êtes juriste au Secrétariat Général du Gouvernement et votre chef de service vous demande de rédiger une note sur la conformité du rôle du commissaire du gouvernement près les juridictions administratives françaises, aux exigences du procès équitable énoncées par l'article 6 § 1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Dans cette note, vous ferez apparaître les solutions apportées par le droit interne et le droit européen ainsi que les incidences juridiques sur l'organisation juridictionnelle administrative française induites par les dernières jurisprudences des Cours européennes.

Documents joints : 40 pages -

- 1 - (extraits) Constitution du 4 octobre 1958 (page 1)
- 2 - (extraits) Convention Européenne des Droits de l'Homme (page 2)
- 3 - (extraits) Code de Justice Administrative (page 3)
- 4 - (extraits) Cour Européenne des Droits de l'Homme 31 mars 1998, Mme Reinhard et M. Slimane-Kaïd (pages 4 à 6)
- 5 - Cour de Justice des Communautés Européennes, ordonnance du 4 février 2000, Emesa Sugar (Free Zone) NV et Aruba (pages 7 à 9)
- 6 - (extraits) Cour Européenne des Droits de l'Homme 7 juin 2001, Mme Kress c/ France (pages 10 à 20)
- 7 - (extraits) Conseil d'Etat 29 juillet 1998, Mme Esclatine (pages 21 à 23)
- 8 - Conclusions Didier Chauvaux sur Conseil d'Etat 29 juillet 1998, Mme Esclatine (pages 24 à 35)
- 9 - Daniel Chabanol, « Le contradictoire et le commissaire du gouvernement », R.F.D.A. 2001, p. 327-333 (pages 36 à 40)

**CONCOURS INTERNE, SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
-VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

VENDREDI 22 JUIN 2001

EPREUVE N°3

REDACTION D'UNE NOTE A PARTIR D'UN DOSSIER

**OPTION : COMPTABILITE, FINANCE D'ENTREPRISE ET
STATISTIQUE**

DUREE : 5 heures (8 H à 13 H)

COEFFICIENT : 5

LE SUJET CI-JOINT COMPORTE 16 PAGES.

LA CALCULATRICE ET LE PLAN COMPTABLE SONT AUTORISES.

SUJET

La société anonyme KRONOS produit des biens de consommation courante qu'elle vend à des centrales d'achat.

Son exercice comptable coïncide avec l'année civile.

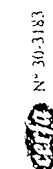
Vous travaillez à la Direction financière de cette société et vous devez présenter plusieurs dossiers à la Direction.

Dossier 1 :

La Direction vous demande de préparer une analyse de la situation financière de la société et un diagnostic de ses forces et faiblesses.

En vous aidant de la documentation fournie (pages 2 à 14), analysez la situation financière de la société en présentant les documents et les calculs qui vous semblent judicieux.

ANNEXE 1 : Bilan au 31/12/N de la société KRONOS



N° 30-3183

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : Société KRONOS

Adresse de l'entreprise : _____

D.G.I. N° 2050

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : Société KRONOS

Adresse de l'entreprise : _____



N° 30-3184

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : Société KRONOS

Adresse de l'entreprise : _____

D.G.I. N° 2051

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : Société KRONOS

Adresse de l'entreprise : _____

| ACTIF IMMOBILISÉ | Exercice N, plus le : | | Net |
|---|-----------------------|----------------------------|------------|
| | Brut | Amortissements, provisions | |
| (0) Capital souscrit non appelé | AA | | |
| Frais d'établissement* | AB | | |
| Frais de recherche et développement* | AD | | |
| Cautionnements, baux et droits similaires | AF | 115 496 | 810 389 |
| Fonds commercial (1) | AH | 890 000 | 890 000 |
| Autres immobilisations incorporelles | AI | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | AL | | |
| Terrains | AN | 804 621 | 804 621 |
| Constructions | AP | 4 358 922 | 1 164 766 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | AR | 14 296 831 | 2 358 558 |
| Autres immobilisations corporelles | AT | 809 138 | 187 526 |
| Avances et acomptes | AV | | |
| Immobilisations en cours | AX | | |
| Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence | CS | 200 000 | 200 000 |
| Autres participations | CU | | |
| Créances rattachées à des participations | IB | | |
| Autres titres immobilisés | IBF | | |
| Prêts | IBI | | |
| Autres immobilisations financières* | IBJ | | |
| TOTAL (II) | II | 15 869 537 | 6 415 860 |
| Matières premières, approvisionnements | BL | 4 741 480 | 4 619 848 |
| En-cours de production de biens | BN | | |
| En-cours de production de services | BP | | |
| Produits intermédiaires et fins | BQ | | |
| Marchandises | BR | 9 207 405 | 8 989 371 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | BS | 488 266 | 468 266 |
| Clients et comptes rattachés (1)* | BU | | |
| Autres créances (3) hors capital | BV | 26 088 959 | 24 308 389 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | BX | 6 115 573 | 6 115 573 |
| Produits financiers et produits de cession | CA | | |
| Produits de cession de valeurs mobilières de placement | CB | | |
| Disponibilités | CC | | |
| Disponibilités | CE | | |
| Charges constatées d'avance (1)* (III) | CG | 1 773 763 | 1 773 763 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III) | CH | 511 534 | 511 534 |
| Primes de remboursement des obligations (IV) | CI | | |
| Écarts de conversion positifs* (V) | CJ | 48 906 980 | 46 786 744 |
| Écarts de conversion négatifs* (VI) | CK | | |
| TOTAL GENERAL (II & V) | II | 17 989 773 | 53 240 604 |
| Relevés (1) (II) dont au total : | IA | | |
| Charges de réserve | IB | | |
| Immobilisations | IC | | |
| de dépenses * | ID | | |
| CP | IE | | |

| CAPITAUX PROPRES | Exercice N | | Exercice N-1 |
|--|------------|------------|--------------|
| | Brut | Net | |
| Capital social ou individuel (1)* | DA | 2 250 000 | |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport... | DB | | |
| Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence) (IJK) | DC | 225 000 | |
| Réserve légale (3) | DD | 9 783 482 | |
| Reserves statutaires ou contractuelles | DE | 1 073 514 | |
| Reserves réglementées (3) (4) | DF | 43 279 | |
| Autres réserves | DG | 2 491 555 | |
| Report à nouveau | DH | 3 362 | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | DI | 649 252 | |
| Subventions d'investissement | DJ | | |
| Provisions réglementées* | DK | 16 519 444 | |
| TOTAL (I) | DI | | |
| Produit des émissions de titres participatifs | DM | | |
| Avances contractuelles | DO | 150 000 | |
| TOTAL (II) | DO | | |
| Provisions pour risques | DP | | |
| Provisions pour charges | DQ | | |
| TOTAL (III) | DQ | | |
| Emprunts obligataires convertibles | DS | | |
| Autres emprunts obligataires | DT | 10 899 585 | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6) | DU | 3 904 455 | |
| Emprunts et dettes financières divers (7) | DV | 1 827 493 | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | DW | 66 898 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | DX | 11 054 607 | |
| Dettes fiscales et sociales (dont is = 127 692) | DY | 7 622 421 | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | DZ | 337 027 | |
| Autres dettes hors exploitation | EA | 858 674 | |
| Produits constatés d'avance (5) | EB | | |
| Écarts de conversion positifs* | EC | 36 571 160 | |
| Écarts de conversion négatifs* | ED | | |
| TOTAL GENERAL (I à V) | EE | 53 240 604 | |

| REVENUS | Exercice N en francs et centimes* | |
|---|-----------------------------------|-----------|
| | Brut | Net |
| Écart de réévaluation incorporé au capital | IB | |
| Réserve spéciale de réévaluation (1959) | IC | |
| Écart de réévaluation libre | ID | |
| Réserve de réévaluation (1976) | IE | |
| Dont réserve réglementée des plus-values à long terme* | IF | |
| Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* | IJ | |
| Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | IK | |
| Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP* | IL | 1 420 000 |
| Dont emprunts participatifs | IM | |

3

* Les explications concernant cette colonne sont données dans l'annexe n° 2042

ANNEXE 2 : Compte de résultat de l'exercice N de la société KRONOS

cefa N° 30-3185
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en Euro)

D.G.I. N° 2052

2

Désignation de l'entreprise

Société KRONOS

31/12/N

| (Ne pas reporter le montant des comptes)* | Exercice N | | Total | Exercice N-1 |
|---|---|-------------|-------------|--------------|
| | France | Exportation | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Ventes de marchandises* | | 5 672 000 | |
| | Production vendue (biens services)* | 7 187 927 | 75 798 200 | |
| | Chiffres d'affaires nets* | | 81 470 200 | |
| | Production stockée* | | (1 032 600) | |
| | Production immobilisée* | | | |
| | Subventions d'exploitation | | | |
| | Reprises sur amortissements et provisions | | 981 424 | |
| | Autres produits (1) | | 1 117 688 | |
| | Achats de marchandises (y compris droits de douane)* | | 82 536 712 | |
| | Variation de stock (marchandises)* | | 3 174 000 | |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)* | | 467 146 | |
| | Variation de stock (marchandises)* | | 30 827 044 | |
| | Variation de stock (matières premières et approvisionnement)* | | (344 337) | |
| | Autres achats et charges externes (3)* | | 15 235 372 | |
| | Impôts, taxes et versements assimilés* | | 1 818 235 | |
| | Salaires et traitements* | | 17 634 926 | |
| | Charges sociales | | 7 009 708 | |
| | Sur immobilisations (dotations aux amortissements)* | | 1 277 302 | |
| | Sur actif circulant (dotations aux provisions) | | 827 934 | |
| | Autres charges | | 107 869 | |
| 1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | 78 035 199 | |
| | | | 4 501 513 | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée* | | | | |
| | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré* | | | | |
| | | | | |
| PRODUITS FINANCIERS | Produits financiers de participations (5) | | | |
| | Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) | | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés (6) | | | |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | | |
| | Différences positives de change | | 34 221 | |
| | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | |
| | Total des produits financiers (V) | | 34 221 | |
| | Dotations financières aux amortissements et provisions* | | 8 000 | |
| | Intérêts et charges assimilés (6) | | 1 627 409 | |
| | Différences négatives de change | | 13 518 | |
| CHARGES FINANCIÈRES | Charges liées sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | |
| | Total des charges financières (VI) | | 1 648 927 | |
| 2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI) | | | (1 614 706) | |
| 3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I + II + V - VI) | | | 2 886 807 | |

cefa N° 30-3186
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en Euro)

D.G.I. N° 2053

2

Désignation de l'entreprise

Société KRONOS

31/12/N

| (Ne pas reporter le montant des comptes)* | Exercice N | | Exercice N-1 | |
|---|--|-------------|--------------|-----------|
| | France | Exportation | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 167 524 | |
| | Produits exceptionnels sur opérations en capital* | | 1 005 621 | |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | 1 629 012 | |
| | Total des produits exceptionnels (I-VIII) | | 2 802 157 | |
| | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 1 080 652 | |
| | Charges exceptionnelles sur opérations en capital* | | 287 640 | |
| | Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | 268 767 | |
| | Total des charges exceptionnelles (I-VIII) | | 1 637 059 | |
| | 3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) | | | 1 165 098 |
| | Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | | 300 730 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | Impôts sur les bénéfices* | | 1 259 620 | |
| | TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII) | | 85 373 090 | |
| | TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) | | 82 881 535 | |
| | 1 - BENEFFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) | | | 2 491 555 |
| | Dont produits nets payables sur opérations à long terme | | | |
| | Dont produits de locations immobilières | | | |
| | Dont produits d'exploitation affiliés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | | | |
| | Dont - Crédit-bail mobilier | | | |
| | Dont - Crédit-bail immobilier | | | |
| | Dont charges d'exploitation affiliées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | | | |
| Dont produits concernant les entreprises liées | | | | |
| Dont intérêts concernant les entreprises liées | | | | |
| Dont dans le cas des organismes d'intérêt général (art. 218 bis du C.G.I.) | | | | |
| Dont détail des produits et charges exceptionnels (à ce cas est mentionné, fondé au (8) ci-dessous) | | | | |
| RENVOIS | | | | |
| Prix de cession d'un terrain - bail | | | 1 003 940 | |
| Prix d'acquisition du terrain à bail cédé | | | 287 640 | |
| Quote part de subvention inscrite au compte de résultat | | | 1 681 | |
| Détail des produits et charges sur exercices antérieurs | | | | |

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2012

3

ANNEXE 3 : Informations complémentaires

Les redevances de crédit-bail mobilier inscrites au compte de résultat de l'exercice N concernent un matériel loué depuis le 1/07/N-1.

Si le bien avait été acquis en pleine propriété, il aurait été payé 4 000 000 F et amorti en linéaire sur 5 ans.

Autre part, KRONOS possède au 31/12/N un en-cours d'effets escomptés non échus qui s'élève à 750 000 F.

LE PRINCIPE DU BILAN FONCTIONNEL

Un **bilan fonctionnel** est un bilan organisé en vue d'expliquer le fonctionnement de l'entreprise. Dans un bilan fonctionnel, les **ressources** et les **emplois** :

- sont **évalués à leur valeur d'origine** ;
- sont **classés selon le cycle** (investissement, financement ou exploitation) auquel appartient leur recette ou leur dépense d'origine.

A LA VALEUR BRUTE

Dans un bilan fonctionnel, les immobilisations, les titres, les stocks et les créances figurent à leur **valeur brute**, avant déduction des amortissements et des provisions. En effet, la valeur brute représente la **valeur d'origine**, c'est-à-dire :

- la valeur d'acquisition des immobilisations, des titres et des stocks ;
- la valeur nominale des créances.

La dépréciation de ces éléments d'actif n'apparaît pas dans un bilan fonctionnel, car elle est postérieure à l'acquisition des éléments par l'entreprise.

B LES CYCLES FONCTIONNELS

Le bilan fonctionnel repose sur la distinction entre les **cycles longs** et le **cycle court**.

1. LES CYCLES LONGS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

La décision de constituer le capital ou de contracter un emprunt assure le **financement** de l'entreprise pour *plusieurs années*. L'entreprise est engagée à long terme. Le capital et l'emprunt sont des **ressources stables**.

La réalisation d'un **investissement** fixe également pour longtemps l'équipement de l'entreprise. L'investissement est un **emploi stable**.

2. LE CYCLE COURT D'EXPLOITATION

Le cycle : Achats - Stockage - Production - Ventes est appelé **cycle d'exploitation** (fig. 1).

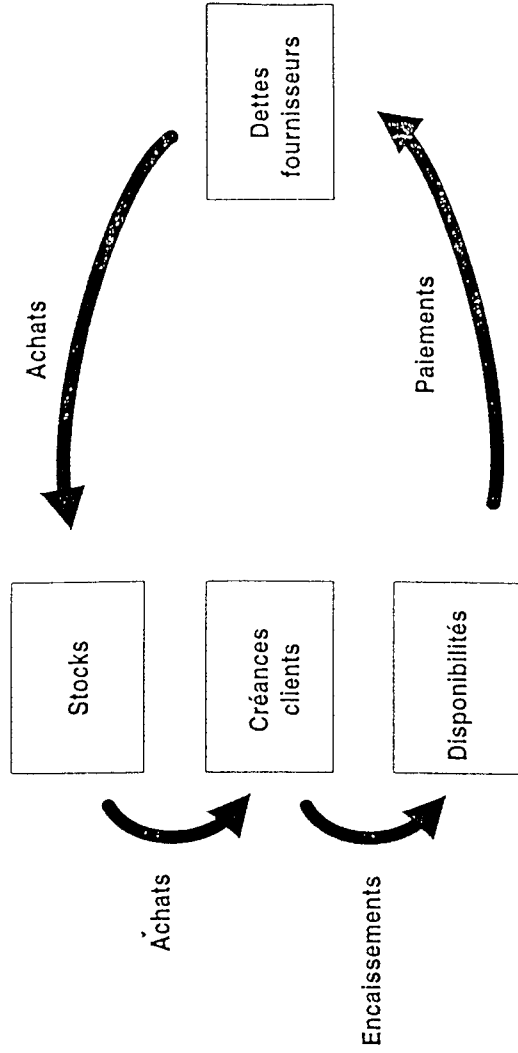


Fig. 1
Le cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation est un **cycle court**, de quelques semaines le plus souvent. Les décisions affectant le cycle d'exploitation (volume des stocks, durée du crédit consenti aux clients...) peuvent être limitées à la durée d'un cycle : elles n'engagent l'entreprise qu'à **court terme**.

2 LA STRUCTURE DU BILAN FONCTIONNEL

A LES GRANDES MASSES DU BILAN FONCTIONNEL

Quatre grandes masses partagent le bilan fonctionnel :

- deux d'entre elles correspondent aux **cycles longs** ; ce sont les **ressources stables** et les **emplois stables** ;
- les deux autres correspondent au **cycle d'exploitation** ; ce sont l'**actif circulant** et les **dettes circulantes**.

1. LES RESSOURCES ET LES EMPLOIS STABLES

a) Les **ressources stables** résultent des décisions de **financement** ayant engagé l'entreprise à long terme. Elles comprennent :

- les **ressources propres** (capitaux propres, amortissements, provisions) ;
- les **dettes financières** (à l'exception des soldes créditeurs de banques).

Elles figurent en **haut** du passif du bilan fonctionnel.

b) Les **emplois stables** résultent des décisions d'**investissement**. Ils correspondent à l'**actif immobilisé brut** et figurent en haut de l'actif du bilan fonctionnel.

2. LES ÉLÉMENTS CIRCULANTS

Les éléments circulants résultent du cycle d'exploitation. On distingue parmi eux :

- l'**actif circulant** (montant **brut** des stocks, créances et disponibilités) ;
- les **dettes du passif** qui ne sont **pas financières** (dettes fournisseurs, dettes diverses, soldes créditeurs de banques). On peut éventuellement les qualifier de **dettes circulantes** en l'absence de dénomination officielle.

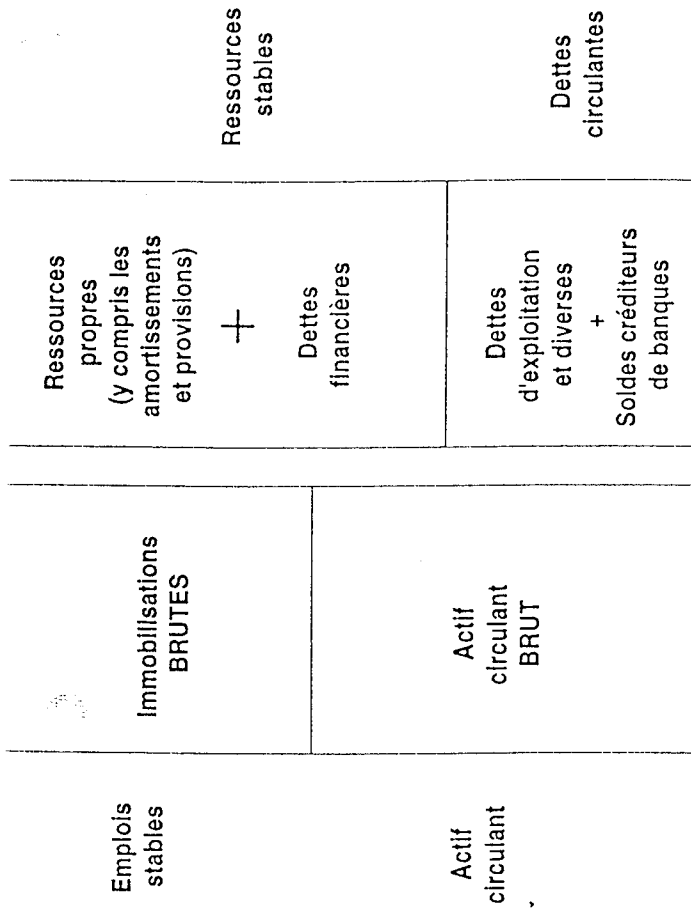


Fig. 2
Les grandes masses du bilan fonctionnel

B LES RECLASSEMENTS

Les rubriques du bilan prévues par le P.C.G. ne reproduisent que de façon imparfaite la classification fonctionnelle. Il faut donc procéder à des **reclassements** pour passer du **bilan normalisé** du P.C.G. à l'**instrument d'analyse** que constitue le bilan fonctionnel.

1. RECLASSEMENT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements et les provisions pour dépréciation sont :

- éliminés de l'actif soustractif ;
- ajoutés aux **ressources propres** du passif (avec les provisions pour risques et charges qui y figuraient déjà).

Les amortissements et les provisions représentent des capitaux épargnés pour financer le renouvellement des immobilisations ou de possibles dépréciations. À ce titre, ils constituent des ressources de financement.

Ressources propres = capitaux propres + amortissements et provisions

2. RECLASSEMENT DES SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES

Les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques sont :

- retranchés des dettes financières ;
- ajoutés aux dettes circulantes.

Les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques ne constituent pas des ressources de financement.

6

DÉFINITION ET CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT

A DÉFINITION

Les ressources stables servent d'abord à financer les emplois stables. Dans la mesure où les ressources stables sont supérieures aux emplois stables, l'excédent des ressources stables finance l'actif circulant.

On appelle **fonds de roulement** la partie de l'actif circulant financée par des ressources stables¹.

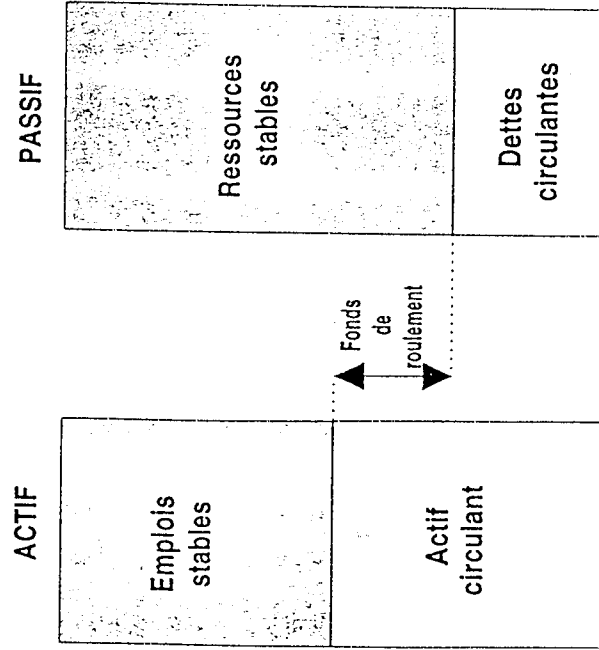


Fig. 1
Détermination du Fonds de roulement

B CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT

Le montant du fonds de roulement peut être calculé, soit par le haut, soit par le bas du bilan fonctionnel.

1. CALCUL PAR LE HAUT DU BILAN

Fonds de roulement = ressources stables – emplois stables

Cette formule a l'avantage de mettre en évidence la stabilité du fonds de roulement.

2. CALCUL PAR LE BAS DU BILAN

Fonds de roulement = actif circulant – dettes circulantes

Cette seconde formule est arithmétiquement équivalente à la précédente.

Remarque

Le PCG désigne le fonds de roulement sous l'appellation de **fonds de roulement net global (FRNG)**.

- Le mot **net** signifie que le fonds de roulement est égal à l'actif circulant *diminué* des dettes circulantes.
- Le mot **global** signifie que l'ensemble des ressources stables (ressources propres et dettes financières) concourt à financer l'actif circulant.

2 LES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

On distingue deux parties dans le fonds de roulement :

- le besoin en fonds de roulement ;
- la trésorerie.

A LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

1. LA NÉCESSITÉ DU FONDS DE ROULEMENT

Un fonds de roulement est nécessaire aux entreprises du fait des **décalages dans le temps** :

- décalages entre les achats et les ventes ; ces décalages entraînent la constitution de **stocks** ;

- décalages entre les produits comptables (ex. : les ventes) et les paiements correspondants (ex. : paiements des clients) qui donnent naissance à des **créances**.

Les stocks et les créances constituent l'actif circulant et ils entraînent un besoin en fonds de roulement pour financer cet actif circulant. Le besoin en fonds de roulement est cependant atténué par le décalage de sens opposé entre les charges (ex. les achats) et les paiements correspondants (ex. paiements aux fournisseurs). Les décalages entre les charges et

2. DÉFINITION DU BFR

Le besoin en fonds de roulement est égal à la différence entre les postes suivants du bilan fonctionnel :

- **stocks et créances de l'actif circulant (1)**
- **moins dettes circulantes (2)**

- (1) Y compris les valeurs mobilières de placement et les charges constatées d'avance.
 (2) Y compris les produits constatés d'avance.

3. CALCUL DU BFR

Le calcul du BFR de la société Saint-Yves est présenté dans le tableau suivant. Les éléments hors-exploitation y figurent sur fond grisé.

Calcul du BFR

| | Plus (+) (a) | Moins (-) |
|--|------------------|-----------------------------|
| Stocks | | |
| Créances d'exploitation | 3 940 000 | Dettes d'exploitation |
| Créances diverses | 2 631 000 | Dettes diverses |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | Produits constatés d'avance |
| Charges constatées d'avance | 60 000 | 300 |
| | 1 000 | |
| Total | 6 632 000 | Total |
| | | 4 640 300 |
| BFR = 6 632 000 - 4 640 300 = 1 991 700 | | |

(a) Dans la colonne des "plus", inscrire le montant **brut** des postes d'actif circulant (avant déduction des provisions pour dépréciation).

4. BFR D'EXPLOITATION ET HORS-EXPLOITATION

On distingue deux parties dans le BFR : le BFR d'exploitation et le BFR hors-exploitation.

a) Le BFR d'exploitation (BFRE)

Une partie des postes du bilan intervenant dans le calcul du BFR est liée au cycle d'exploitation. Ces postes (qui figureraient sur fond blanc dans le tableau du BFR) définissent le BFR d'exploitation.

Calcul du BFR d'exploitation

| | Plus (+) | Moins (-) |
|--|------------------|---------------------------------|
| Stocks | | |
| Créances d'exploitation | 3 940 000 | Dettes d'exploitation |
| Charges constatées d'avance (a) | 2 631 000 | Produits constatés d'avance (a) |
| | 1 000 | 300 |
| Total | 6 572 000 | Total |
| | | 4 071 300 |
| BFR = 6 572 000 - 4 071 300 = 2 500 700 | | |

(a) Les charges des produits constatés d'avance sont généralement des charges et des produits d'exploitation.

Remarque

Les créances d'exploitation et les dettes d'exploitation sont des créances et des dettes liées à des produits d'exploitation (comptes 70 à 75) ou à des charges d'exploitation (comptes 60 à 65).

- Les **créances d'exploitation** comprennent notamment les créances clients et les fournisseurs débiteurs (emballages à rendre, RRR à obtenir...).
- Les **dettes d'exploitation** comprennent notamment les dettes fournisseurs (sauf les fournisseurs d'immobilisations), les clients créditeurs (emballages consignés, RRR à accorder...), la TVA à décaisser, les dettes envers le personnel et envers les organismes sociaux, les dettes fiscales (sauf les dettes d'impôts sur les bénéfices).

Le bilan modèle développé (voir page 253) distingue les créances d'exploitation des créances diverses et les dettes d'exploitation des dettes diverses.

Les montants des postes de stocks, de créances d'exploitation et de dettes d'exploitation varient dans le même sens que le chiffre d'affaires. **Le montant du BFR est donc fonction du chiffre d'affaires.**

b) Le BFR hors-exploitation (BFRHE)

Les autres postes du bilan entrant dans le calcul du BFR sont indépendants du cycle d'exploitation, et donc du chiffre d'affaires. Ces postes (qui figureraient sur fond grisé dans le tableau du BFR) définissent le BFR hors-exploitation.

Calcul du BFR hors-exploitation

| | Plus (+) (a) | Moins (-) |
|---|---------------|-----------------|
| Créances diverses | 0 | Dettes diverses |
| Valeurs mobilières de placement | 60 000 | |
| Total | 60 000 | Total |
| | | 569 000 |
| BFRHE = 60 000 - 569 000 = - 509 000 (négatif) | | |

Vérification :

BFR d'exploitation..... 2 500 700
 BFR hors-exploitation..... - 509 000
BFR total 1 991 700

Remarque

Les créances diverses et les dettes diverses sont des créances et des dettes qui sont sans relation avec des produits d'exploitation ou des charges d'exploitation, soit qu'elles concernent des charges ou produits financiers, exceptionnels ou autres, soit qu'elles ne concernent pas de produits ni de charges (telles que les dettes sur immobilisations).

- Les **créances diverses** comprennent notamment les créances sur cessions d'immobilisations ou de V.M.P.

- Les **dettes diverses** comprennent notamment les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations et les dettes relatives aux impôts sur les bénéfices.



B LA TRÉSORERIE

1. L'AJUSTEMENT ENTRE LE FONDS DE ROULEMENT ET LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- Le montant du **fonds de roulement** (différence entre des ressources stables et des emplois stables) est lui-même **stable**.
 - La plus grande part du **besoin en fonds de roulement** est constituée par le BFR d'exploitation qui dépend du chiffre d'affaires. Le BFR peut, notamment, varier de manière saisonnière (comme le chiffre d'affaires).
- Le fonds de roulement et le BFR résultent donc de causes de natures différentes. Leur montant est généralement différent.

Exemple

Dans la société Saint-Yves, nous avons :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Fonds de roulement..... | 1 780 200 |
| Besoin en fonds de roulement..... | 1 991 700 |
| <i>Différence (négative)</i> | - 211 500 |

C'est la **trésorerie** qui équilibre cette différence et qui permet ainsi d'ajuster le BFR et le fonds de roulement.

$$\text{Trésorerie} = \text{fonds de roulement} - \text{BFR}$$

- Si le **fonds de roulement** est **supérieur** au BFR, la trésorerie est positive ; l'entreprise dispose de **disponibilités** (fig. 2).

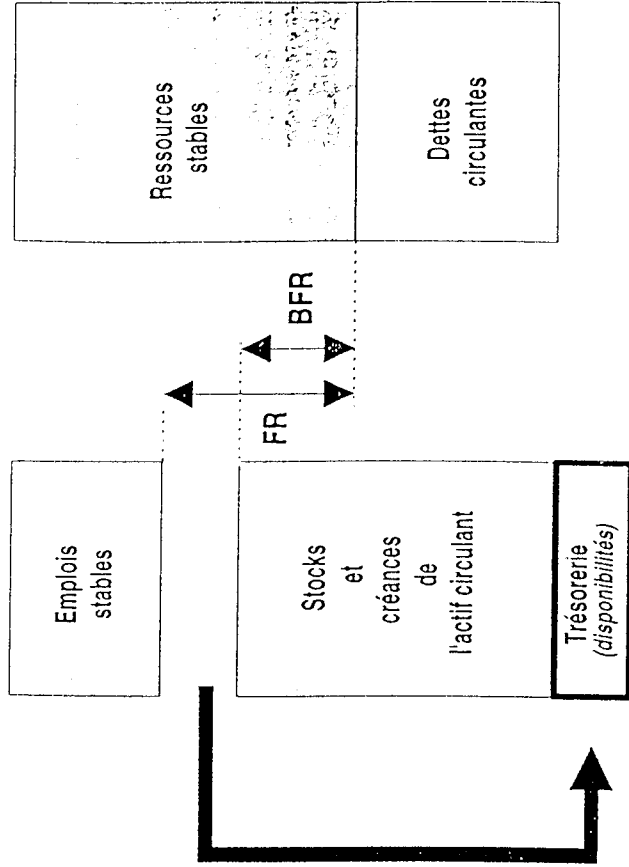


Fig. 2

L'ajustement entre le BFR et le fonds de roulement
(cas où $FR > BFR$)

- Si le **fonds de roulement** est **inférieur** au BFR, la trésorerie est négative. L'entreprise fait appel aux **concours bancaires courants** et aux découverts bancaires (**saldes créditeurs de banques**) (fig. 3).

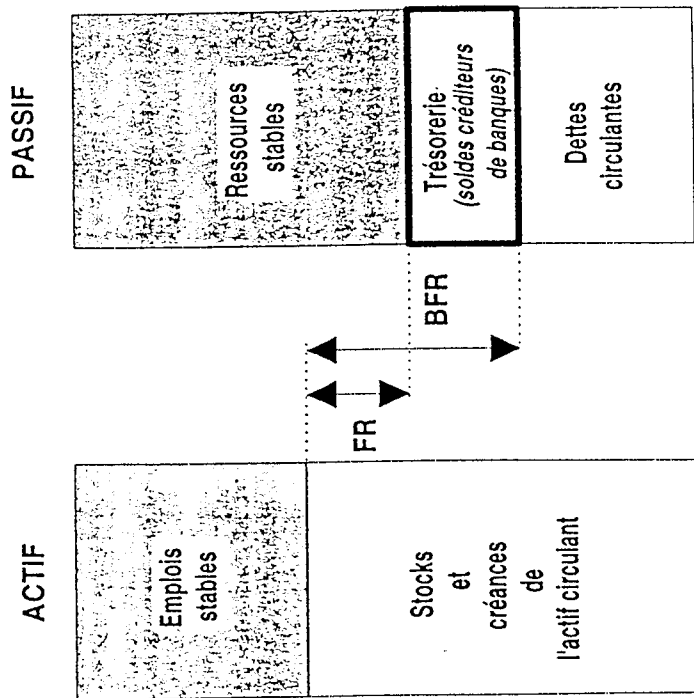


Fig. 3
L'ajustement entre le BFR et le fonds de roulement
(cas où $FR < BFR$)

2. LE CALCUL DE LA TRÉSORERIE

Le calcul de la trésorerie de la société Saint-Yves se présente ainsi :

Calcul de la trésorerie

| | Plus (+) | Moins (-) |
|---|----------|---|
| Disponibilités | 114 100 | Soldes créditeurs de banques 325 600 |
| Trésorerie = 114 100 - 325 600 = - 211 500 (négative) | | |

Remarque

Les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques figurent au bilan dans le poste Emprunts auprès des établissements de crédit, parmi les dettes financières. Un renvoi au bas du bilan permet cependant d'en distinguer le montant. Ce renvoi est essentiel, car les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques sont un élément de la trésorerie, alors que les autres dettes financières appartiennent aux ressources stables.

(10)

Solde n° 1 : Marge commerciale. — La marge commerciale est la différence entre le montant des ventes de marchandises et leur coût d'achat (prix d'achat + frais accessoires d'achat).

| | |
|--|--|
| 707. Ventes de marchandises (reventes en l'état) — 7097 RRR sur ventes | |
| 607 Achats de marchandises | |
| + 6087 Frais accessoires d'achat de marchandises | |
| — Coût direct d'achat (1) | |
| ± 6037 Variation des stocks de marchandises | |
| — 6097 RRR sur achats | |
| — Marge commerciale (solde n° 1) | |

(1) Sous déduction des transferts de charges le concernant (voir § 2.775)

Observations :

1. Si cette marge commerciale peut être tirée directement du « Compte de résultat » du système développé, il n'en est pas de même du « Compte de résultat » du système de base lorsqu'il existe des **frais accessoires d'achat**. En effet, dans le système de base ces derniers sont compris dans les autres charges externes (ayant la nature de services) et non dans les achats.

2. Toutefois, même dans le système développé, la marge commerciale n'est pas exacte puisque les frais accessoires d'achat internes ne sont pas dans les comptes d'achat alors qu'ils le sont dans le coût des stocks.

3. Elle ne tient pas compte des **subventions d'exploitation** même lorsqu'elles ont le caractère de supplément de prix de vente des marchandises.

Sur ces réserves, la marge commerciale est l'**indicateur fondamental des entreprises commerciales (entreprises de négoce)**.

Le **taux de marge** est égal au rapport marge commerciale sur prix d'achat hors T.V.A.

Le **taux de marque**, établi à partir des ventes, est différent selon qu'il est calculé hors T.V.A. ou T.T.C. :

— le taux de marque (hors T.V.A.) = $\frac{\text{marge commerciale}}{\text{prix de vente hors T.V.A.}}$

— le taux de marque (T.T.C.) = $\frac{\text{prix de vente T.T.C.} - \text{prix d'achat hors T.V.A.}}{\text{prix de vente T.T.C.}}$

Pour les entreprises productrices, voir § 2.780.

Solde n° 2 : Production de l'exercice. — Elle comprend la production vendue, la production stockée (ou le déstockage) et la production immobilisée.

Éventuellement, y sont ajoutés les produits nets partiels sur opérations à long terme.

Observations :

1. La production vendue ne tient compte ni des **subventions d'exploitation** ayant (parfois) le caractère de complément de prix de vente des produits, ni des **redevances** pour brevets, licences, marques...

2. La production de l'exercice n'est **pas homogène**, car la production vendue y est retenue au prix de vente alors que la production stockée et la production immobilisée le sont au coût de production.

Malgré cette hétérogénéité, et à condition d'y ajouter dans certains cas les subventions d'exploitation, la production mesure parfois mieux que le chiffre d'affaires l'activité de chaque exercice.

| | | |
|--|-----------|------------------------------------|
| | 701 à 703 | Ventes de produits |
| | 704 | Travaux |
| | 705 | Études |
| | 706 | Prestations de services |
| | 708 | Produits des activités annexes (1) |
| | - 709 | RRR accordés (1) |
| ± Variation de la production stockée | → 713 | (Stock final — stock initial) |
| + Production immobilisée | → 72 | Production immobilisée |
| + Produits nets partiels sur opérations à long terme | → 73 | Produits nets partiels... |
| — Production de l'exercice (solde n° 2) | | |

(1) À l'exception des éléments concernant les marchandises

II. — DEGRÉS DE FORMATION DU RÉSULTAT : SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Dans le décret du 29 novembre 1983 et le P.C.G., la formation du résultat net apparaît sur un unique « **Compte de résultat** » où charges et produits sont regroupés en fonction de leur caractère d'exploitation (autre que financier), financier et exceptionnel.

La formation du résultat peut être fournie dans l'annexe. Le tableau des soldes intermédiaires de gestion en est une autre illustration, voir § ci-après 2.761 s.

Soldes intermédiaires de gestion

Dans le cadre d'une étude sur l'évolution de la comptabilité et son utilisation comme moyen d'information de l'entreprise, le C.N.C. a réalisé une analyse critique des règles actuelles d'établissement des soldes intermédiaires de gestion (voir Doc. C.N.C. n° 77, juin 1989).

Caractère facultatif. — L'établissement des soldes intermédiaires de gestion n'est pas obligatoire.

En effet, le décret du 29 novembre 1983 n'en fait pas mention. En outre, le P.C.G. ne prévoit leur établissement que lorsque l'entreprise utilise le système développé (système facultatif).

Il en résulte l'absence d'obligation d'information des soldes intermédiaires de gestion dans l'annexe.

Définition. — Le tableau des soldes intermédiaires de gestion (voir modèle détaillé page suivante) représente une cascade des soldes suivants (ou plus exactement des marges suivantes, car ils ne sont pas tirés en comptabilité) qui constituent autant de paliers dans la formation du résultat net de l'exercice ou de toute autre période comptable.

Nous présentons page suivante les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont prévus par le P.C.G., nos commentaires éventuels apparaissant en italiques.

Tableau n° 3. Valeur ajoutée produite. - Elle exprime la création ou l'accroissement de valeur apportée par l'entreprise, dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes, aux biens et services en provenance des tiers.

Elle est mesurée de deux manières :

a) C'est la **différence entre la production globale de l'exercice** (marge commerciale qui constitue la production des commerces et production proprement dite) et les consommations de biens et de services fournis par des tiers pour cette production.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|----------------|-------------------|----------------|--------------------------|--|---------------------------------------|--|---|--|---|--|---|--|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| Production | <table border="0"> <tr> <td>— Solde n° 1 :</td> <td>Marge commerciale</td> </tr> <tr> <td>— Solde n° 2 :</td> <td>Production de l'exercice</td> </tr> <tr> <td></td> <td>801 à 608 Achats d'approvisionnements</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6031/6032 Variation des stocks d'approvisionnements</td> </tr> <tr> <td></td> <td>608 Frais accessoires d'achat d'approvisionnements (le cas échéant)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 609 RRR sur achats d'approvisionnements (sauf 6097)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>61/62 Autres charges externes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 619/629 RRR sur services externes</td> </tr> </table> | — Solde n° 1 : | Marge commerciale | — Solde n° 2 : | Production de l'exercice | | 801 à 608 Achats d'approvisionnements | | 6031/6032 Variation des stocks d'approvisionnements | | 608 Frais accessoires d'achat d'approvisionnements (le cas échéant) | | — 609 RRR sur achats d'approvisionnements (sauf 6097) | | 61/62 Autres charges externes | | — 619/629 RRR sur services externes |
| — Solde n° 1 : | Marge commerciale | | | | | | | | | | | | | | | | |
| — Solde n° 2 : | Production de l'exercice | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 801 à 608 Achats d'approvisionnements | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6031/6032 Variation des stocks d'approvisionnements | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 608 Frais accessoires d'achat d'approvisionnements (le cas échéant) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | — 609 RRR sur achats d'approvisionnements (sauf 6097) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 61/62 Autres charges externes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | — 619/629 RRR sur services externes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| — Consommations (1) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| — Valeur ajoutée produite (solde n° 3) | | | | | | | | | | | | | | | | | |

(1) Sous déduction des transferts de charges les concernant (voir § 2775)

Il s'agit d'une **valeur ajoutée brute**, la consommation des investissements par leur dotation aux amortissements n'ayant pas été prise en considération. Si elle avait été ajoutée à la consommation des biens autres que les immobilisations et des services, il en serait résulté une **valeur ajoutée nette**.

b) Elle peut également être obtenue par une approche additive : la valeur ajoutée est la **somme des rémunérations des facteurs de sa production** :

Déduction faite des transferts de charges affectés

| | |
|---|--|
| Rémunération de l'Etat | 63 Impôts, taxes et versements assimilés (subventions d'exploitation reçues déduites) |
| Rémunération du travail | 64 Charges de personnel |
| Rémunération des prêteurs | 66 Charges financières |
| Rémunération des investisseurs | 68 Dotations aux amortissements |
| Transfert de revenu (Charges n'ayant pas le caractère de consommations) | 65/75 Autres charges/produits de gestion courante |
| Rémunération des capitaux propres | 12 Résultat (moins produits financiers et exceptionnels plus charges exceptionnelles, participation des salariés et impôts sur les bénéfices ainsi que corrections liées aux provisions) |

c) Elle peut être **déterminée par branche d'activité ou par produit**.

d) Selon la brochure C.N.C./O.E.C.C.A. « La valeur ajoutée de l'entreprise » : « Mieux que le chiffre d'affaires, elle traduit l'activité propre de l'entreprise, celle qui correspond à sa vocation : — l'Analyse comme une différence entre les ventes et les achats extérieurs, elle fait apparaître les contraintes des marchés entre lesquels se situe l'activité de l'entreprise. Dans une optique prévisionnelle cette analyse amorce la mise au point de cadres budgétaires qui ménagent des possibilités d'action pour des améliorations de rentabilité et de productivité.

— l'Analyse comme une addition de **coûts ajoutés** et d'un résultat, la valeur ajoutée donne une image de l'évolution de ces coûts. Le poids de chacun d'eux peut être apprécié par rapport au total de la valeur ajoutée et l'on peut en tirer de précieux enseignements pour la gestion.

— Enfin, analysée comme une addition des rémunérations qui reviennent aux diverses parties prenantes à l'activité de l'entreprise, la valeur ajoutée fournit une base objective pour suivre et ajuster la part respective de chacune de ces rémunérations ».

Notons toutefois, à notre avis, l'**insuffisance de cette notion** pour des comparaisons inter-entreprises, suivant les modalités d'organisation, et la nécessité d'autres analyses supplémentaires, en particulier les analyses par fonction.

e) Ce solde est **différent de la valeur ajoutée retenue pour le calcul de la participation des salariés** (voir § 2965).

Solde n° 4 : Excédent brut d'exploitation (ou Insuffisance brute d'exploitation). — Il est constitué par la différence entre :

- d'une part, la valeur ajoutée produite, éventuellement augmentée des subventions d'exploitation accordées à l'entreprise.
- d'autre part, les frais de personnel et les impôts à la charge de l'entreprise (non compris les impôts sur le bénéfice) éventuellement diminués des transferts de charges les concernant.

Pour produire sa valeur ajoutée, l'entreprise a dû recourir à du personnel « rémunéré » sous forme de salaires et de charges sociales et elle a bénéficié des services rendus par la collectivité publique « rémunérés » sous forme d'impôts et taxes. Les éventuelles subventions d'exploitation reçues ou à recevoir viennent en diminution des impôts, la Comptabilité nationale leur accordant ce caractère.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Solde 3 | Valeur ajoutée produite |
| + Compte 74 | Subventions d'exploitation |
| - Compte 63 (1) | Impôts, taxes et versements assimilés |
| - Compte 64 (1) | Charges de personnel |
| — Excédent brut d'exploitation (solde n° 4) | |

(1) Sous déduction des transferts de charges les concernant (voir § 2775)

Son montant constitue la ressource tirée par l'entreprise de son exploitation pour, d'une part, maintenir et développer son outil de production et, d'autre part, rémunérer les capitaux engagés, tant capitaux propres que capitaux empruntés.

L'excédent brut d'exploitation constitue le « **cash-flow** » d'exploitation **avant charges financières et impôt sur le résultat**.

C'est la **ressource fondamentale** que l'entreprise tire régulièrement du cycle de son exploitation. Il exprime donc la capacité de celle-ci à engendrer des ressources de trésorerie et, à ce titre, il sert de charnière entre les résultats de l'entreprise et le tableau des ressources et des emplois (tableau de financement de l'exercice).

Solde n° 5 : Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers). — Il est égal à l'excédent brut d'exploitation corrigé des charges et produits calculés d'exploitation ainsi que des charges et produits de gestion courante.

| | |
|---|---|
| Solde 4 | Excédent brut d'exploitation |
| + Compte 781 | Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation |
| - Compte 681 | Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation |
| + Compte 75 | Autres produits de gestion courante (sauf 755) |
| - Compte 65 (1) | Autres charges de gestion courante (sauf 655) |
| + Compte 791 | Transferts de charges d'exploitation (2) |
| — Résultat d'exploitation (avant charges et produits financiers) (solde n° 5) | |

(1) Sous déduction des transferts de charges les concernant (voir § 2775)

(2) Transferts non affectables (voir § 2775)

Ce résultat n'incorpore pas les charges et produits financiers de façon à lier étroitement les flux d'exploitation générateurs de résultats aux créances et aux dettes d'exploitation, à l'exclusion des flux de caractère purement financier. Il mesure la performance industrielle et commerciale de l'entreprise, indépendamment de toute politique financière, fiscale, d'investissement, de distribution.

Solde n° 6 : Résultat courant avant impôts. — Il permet de dégager le résultat courant qui provient de l'activité normale et habituelle de l'entreprise.

| | |
|--|--|
| Solde 5 | Résultat d'exploitation (avant charges et produits financiers) |
| + Compte 755 | Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun |
| - Compte 655 | Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun |
| - Compte 76/786/796 | Produits financiers |
| - Comptes 66/686 | Charges financières |
| = Résultat courant (solde n° 6) | |

Il s'agit d'un résultat courant avant impôt sur ce résultat; mais la fouriture dans l'annexe de la répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices entre résultats courant et exceptionnel permet de déterminer le **résultat courant après impôt**.

Il n'est pas tiré de **résultat financier** dans le compte de résultat présenté sous forme de compte, vu l'hétérogénéité des charges financières (intérêts) et des produits financiers (revenus de titres et intérêts)... mais il existe dans le compte de résultat en liste.

Les redevances de crédit-bail sont considérées comme constituant des services extérieurs alors qu'elles se décomposent en deux éléments correspondant à l'amortissement du bien et à la rémunération de l'organisme financier.

C'est pourquoi certains guides comptables professionnels préconisent l'éclatement de ces redevances en partie en exploitation et en partie en financier (voir § 816).

Solde n° 7 : Résultat exceptionnel. — Il est déterminé à partir des opérations effectuées à titre exceptionnel par l'entreprise.

| | |
|---|-------------------------|
| Comptes 77/787/797 | Produits exceptionnels |
| - Compte 67/687 | Charges exceptionnelles |
| = Résultat exceptionnel (solde n° 7) | |

Solde n° 8 : Résultat net comptable de l'exercice. — Il est établi à partir des résultats d'exploitation (ou courant) et exceptionnel, sous déduction de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et des impôts sur les bénéfices.

| | |
|--|--|
| Solde 6 | Résultat d'exploitation (ou résultat courant) |
| ± Solde 7 | Résultat exceptionnel |
| - Compte 691 | Participation des salariés aux résultats de l'entreprise |
| - Compte 695/697 | Impôts sur les bénéfices |
| = Résultat net comptable (solde n° 8) | |

En fait, le résultat de l'exercice avant impôt sur les bénéfices (résultat d'exploitation + ou - résultat exceptionnel) est réparti entre les salariés (participation), l'État (impôt sur les bénéfices) et les associés (résultat net); mais juridiquement, seule la part de ces derniers constitue le bénéfice net, la participation et l'impôt sur les sociétés ayant le caractère de charges hors exploitation.

Solde n° 9 : Résultat sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés. — Les plus-values ou moins-values de cession ne sont pas explicitées dans le résultat exceptionnel où figurent séparément les deux éléments de la cession : produits des cessions d'éléments d'actif et valeurs comptables des éléments d'actif cédés.

| |
|--|
| + Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisés |
| - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés |
| = Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés (solde n° 9) |

2775

Ces deux éléments sont reproduits à la fin du tableau des soldes intermédiaires de gestion, pour mémoire (ils sont déjà compris dans le résultat exceptionnel). Ils fournissent ainsi une information complémentaire qui n'est pas dénuée d'intérêt; en particulier elle est reprise dans le tableau de financement.

Transferts de charges et soldes intermédiaires de gestion. — Les soldes intermédiaires de gestion sont calculés directement à partir des comptes de résultat. Or, ces comptes ont pu être ajustés, modifiés ou transférés par le biais de comptes de transferts de charges. Aussi, si ces derniers ne sont pas rattachés aux comptes concernés pour le calcul des différents soldes, les soldes présentés ne sont pas homogènes.

Le P.C.G., pour sa part, regroupe l'ensemble des transferts au niveau d'un **seul solde** : « Résultat d'exploitation ».

Deux questions se posent alors : Peut-on affecter les transferts de charges à chaque solde concerné et comment?

a) **Possibilité d'affectation.** — L'affectation n'est possible que si le transfert ne concerne qu'une catégorie de charges (c'est-à-dire un même compte à deux chiffres Achats. Autres charges externes, etc.).

En effet, les transferts de charges (à des comptes de bilan ou entre deux catégories de charges) peuvent être décomposés en deux types :

- **transferts de charges touchant plusieurs catégories de charges par nature** (exemples : réaffectation d'une quote-part de frais généraux, charges différées, répartition de la sous-activité entre charge courante et charge exceptionnelle, etc.). — Dans ce cas, la répartition par catégorie de charges n'est pas possible;

- **transferts de charges ne concernant qu'une catégorie de charges**, soit éventuellement plusieurs comptes, mais au sein d'un même compte à deux chiffres [exemples : charges à étaler, frais d'acquisition d'immobilisations... avantages en nature, charges de personnel supportées pour le compte d'un tiers, etc.]. — Dans ce cas, l'affectation est possible.

Ainsi, les transferts de charges affectables peuvent-ils être intégrés dans le calcul des différents soldes intermédiaires de gestion, les autres étant regroupés, en fin de calcul, au niveau du solde « Résultat d'exploitation ».

b) **Moyen pratique d'affectation.** — Afin de préparer, au cours de l'exercice, cette répartition selon les différents soldes, il peut être envisagé de créer des **sous-comptes** du compte 791 (« Transferts de charges d'exploitation ») qui se termineraient par un chiffre correspondant au numéro du solde intermédiaire de gestion, comme le présente le tableau suivant :

| Transferts affectant les soldes suivants | N° du solde | N° du compte |
|--|-------------|--------------|
| Marge commerciale | 1 | 7911 |
| Production | 2 | — |
| Valeur ajoutée | 3 | 7913 |
| Excédent brut d'exploitation | 4 | 7914 |
| Résultat d'exploitation | 5 | 7915 |

* Pas de charges.
** Pour les transferts non affectables.

Remarque : il semble également possible de subdiviser le compte 791 en fonction de la nature de la charge transférée.

Exemple : comptes 7910, 7911, 7912, 7913, 7914, 7915 pour les transferts provenant respectivement des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65 et 7919 pour les transferts ne pouvant être affectés à un compte particulier.

Soldes intermédiaires de gestion complémentaires (Entreprises productrices). — Une adaptation des comptes du P.C.G. permet l'obtention de soldes intermédiaires complémentaires. Le P.C.G. (p. II, 98) en fournit des exemples pour les entreprises productrices.

Il s'agit de la marge sur coût de production, du coût ajouté et d'une valeur ajoutée par addition de cette marge et de ce coût :

— une écriture de virement interne, au moment de la vente, permet de débiter un compte de « Coût des produits vendus » par le crédit du compte « Production vendue » qui se trouve ainsi évalué en coût de production et non plus en prix de vente;

— la **marge sur coût de production** est obtenue par différence entre les ventes de produits et le coût de production de ces produits.

2780

2773

2772

2771

13

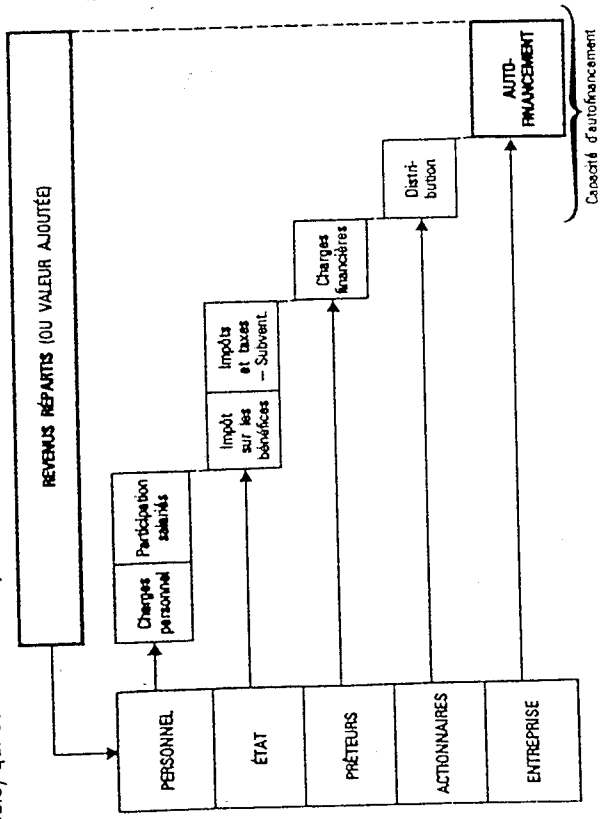
Capacité d'autofinancement

| | n° de compte |
|--|-------------------------------|
| Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation | (1) |
| + Transferts de charges (d'exploitation) | + 7915 (2) |
| + Autres produits (d'exploitation) | + 75 (sauf 755) |
| - Autres charges (d'exploitation) | - 65 (sauf 655) |
| + Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | + 755-655 |
| + Produits financiers (a) | + 76 et 796 |
| + Charges financières (b) | - 66 |
| + Produits exceptionnels (c) | + 77 (sauf 775 et 777) et 797 |
| - Charges exceptionnelles (d) | - 67 (sauf 675) |
| - Participation des salariés aux résultats | - 691 |
| - Impôts sur les bénéfices | - 695 |
| - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE. | |

- (1) Solde intermédiaire de gestion n° 4, voir § 2768.
- (2) Il s'agit uniquement des transferts non affectables, voir § 2775.
- (a) Sauf reprises sur provisions.
- (b) Sauf dotations aux amortissements et aux provisions financières.
- (c) Sauf : - produits des cessions d'immobilisations;
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice;
- reprises sur provisions exceptionnelles;
- (d) Sauf : - valeur comptable des immobilisations cédées;
- dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles.

Remarque : La capacité d'autofinancement peut également être obtenue de la manière suivante (offe additive), en pratique plus rapide (mais déconseillée par certains car elle n'est pas « pédagogique ») : Résultat net + Charges calculées (hors transfert de charges) - Reprises sur charges calculées ± Résultat sur cessions d'éléments d'actif (plus-value et moins-value) - Subventions d'investissement rapportées au résultat.

Le calcul ci-dessus s'appuie sur la notion fondamentale (développée par la Centrale de bilans de la Banque de France) de « **revenus répartis** » (ou répartition de la valeur ajoutée globale) qui se schématise par le tableau suivant :



Dans ce concept, l'auto-financement représente ce qui reste à l'entreprise, une fois rémunéré l'ensemble de ses partenaires (Personnel, Etat, Prêteurs et Actionnaires). Selon la centrale des bilans Bdf : « L'autofinancement doit tout d'abord permettre à l'entreprise de maintenir en courant, notamment, la consommation de capital (amortissements) et les risques réels de pertes et de charges (provisions); il doit également lui permettre de financer une part de sa croissance. Toute baisse prolongée de la marge d'autofinancement (revenus répartis) est dangereuse car elle place l'entreprise dans l'incapacité de financer à terme sa croissance, dans la nécessité de ralentir pour commencer puis de réduire de plus en plus ses investissements et, enfin, de les arrêter ».

Pour le calcul de la capacité d'autofinancement tel qu'il résulte du tableau ci-dessus, ne sont pas retenus :
- les éléments ne comportant pas de contrepartie financière : charges calculées (dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir; dotations aux provisions pour risques et charges, pour dépréciation et réglementées; reprises de provisions; subventions d'investissement rapportées au résultat);

En effet, comme indiqué ci-dessus, le montant d'autofinancement dégagé pendant l'exercice doit être en mesure de couvrir la consommation de l'outil de production (amortissements) et les risques réels de pertes et charges (provisions).

Cette approche conduit, d'une part, à raisonner (pour l'établissement du tableau de financement) sur les variations des montants bruts des postes de l'actif et à ne pas tenir compte des provisions figurant au passif (cette position est critiquée par certains qui estiment que la capacité d'autofinancement devrait être diminuée des provisions destinées à couvrir un risque ou une charge, mais telle n'est pas l'optique retenue).

- les plus- (ou moins-) valeurs de cession : Ceci pour éviter un double emploi, le produit des cessions figurant sur une ligne spécifique (en effet, si on part de l'égalité valeur nette comptable + plus-value = prix de cession, la prise en compte du prix de cession dans les ressources revient à traiter en même temps la valeur nette comptable et la plus-value).

La mise en évidence du produit des cessions permet d'en montrer l'impact financier (trésorerie). En ce qui concerne l'impact des abandons de créances comptabilisées en immobilisations financières, voir § 3717-2.

L'on notera enfin :
- que cette capacité d'autofinancement comprend à la fois des éléments courants et des éléments exceptionnels (il nous paraît possible de faire une distinction entre les deux, afin de pouvoir apprécier l'évolution de la capacité d'autofinancement courante sur plusieurs exercices);

- qu'il n'est pas tenu compte des distributions de dividendes (celles-ci étant considérées comme un emploi, voir § 3718-1).



Dossier 2 :

Le directeur financier a élaboré un tableau de bord figurant en annexe 4.
Vous devez :

- Calculer les valeurs des indicateurs de performance composant ce tableau. (Tenir compte des retraitements effectués précédemment, dans le calcul des indicateurs, sauf pour ceux concernant la répartition de la valeur ajoutée).
- Commenter les résultats obtenus et réaliser un diagnostic complet de la situation financière de la société, en évoquant ses points forts et points faibles et vos recommandations.

Remarque : le taux de TVA applicable aux achats et ventes est de 20,6%.

ANNEXE 4 : Tableau de bord de la société KRONOS

Indicateurs de performance :

1 - Rentabilité :

1.1 - Taux de marge commerciale : $\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Ventes de marchandises}} \times 100$

1.2 - Taux de valeur ajoutée (production) $\frac{\text{V.A.}}{\text{Production}} \times 100$

1.3 - Taux de valeur ajoutée (ensemble) $\frac{\text{V.A.}}{\text{Production + ventes de marchandises}} \times 100$

1.4 - Taux de marge brute d'exploitation : $\frac{\text{EBE}}{\text{Volume d'affaires H.T.}} \times 100$

1.5 - Rentabilité économique brute $\frac{\text{EBE}}{\text{ressources stables}} \times 100$

2 - Moyens d'exploitation :

2.1 - Degré de vieillissement des immobilisations : $\frac{\text{Amortissement des immobilisations corporelles}}{\text{Immobilisations corporelles}} \times 100$

2.2 - Délais de rotation des clients et fournisseurs

Clients : 360 jours x $\frac{\text{Créances clients et comptes rattachés - avances et acomptes reçus + effets escomptés non échus}}{\text{Chiffre d'affaires annuel TTC}}$

Fournisseurs : 360 jours x $\frac{\text{Dettes fournisseurs et comptes rattachés - avances et acomptes versés}}{\text{Achats TTC + services extérieurs TTC}}$

2.3 - Poids du BFR d'exploitation : $\frac{\text{BFR d'exploitation}}{\text{Volume d'affaires hors taxe}} \times 100$

3 - Répartition de la valeur ajoutée et des autres revenus répartis :

3.1 - Personnel 100 x $\frac{\text{Charges de personnel}}{\text{Revenus répartis}}$ (y compris participation des salariés)

3.2 - Etat : $\frac{\text{Impôts et taxes (y compris IS)}}{\text{Revenus répartis}} \times 100$

3.3 - Prêteurs : $\frac{\text{Charges financières}}{\text{Revenus répartis}} \times 100$

3.4 - Entreprise : $\frac{\text{CAF}}{\text{Revenus répartis}} \times 100$

4 - Structure financière :

4.1 - Couverture des capitaux investis : $\frac{\text{Ressources stable}}{\text{Capitaux investis (emplois stables + BFRE) (1)}} \times 100$

4.2 - Taux d'endettement : $\frac{\text{Endettement}}{\text{Ressources propres}} \times 100$

4.3 - Couverture interne des capitaux engagés (2) : $\frac{\text{Réserves d'autofinancement}}{\text{Capitaux engagés}} \times 100$

(1) Les capitaux investis se composent des immobilisations et du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

(2) Capitaux engagés = ressources propres + endettement = RS + CBC

Réserves d'autofinancement = réserves + résultat + amortissements et provisions.